



pôle emploi

Relations économiques ESAT-EA et donneurs d'ordres

Vers une professionnalisation de la maîtrise d'ouvrage

Jeudi 12 septembre 2013

Acculturation réciproque
vers une valorisation de nos échanges
en vue de l'employabilité des travailleurs handicapés

François-Noël TISSOT
01 4030 6476
fn.tissot@pole-emploi.fr

RH&RS / Développement RH / Diversité & handicap

UN DEFI COLLECTIF

UNE REPONSE PARTAGEE

DES UTILISATIONS DIFFERENCIEES

UN DEFI COLLECTIF



Employabilité des travailleurs handicapés

Relations économiques entre structures de travail protégé, adapté et ordinaire

Professionalisation des donneurs d'ordres

UNE REPONSE PARTAGEE



Préciser la norme NF X 50-783 / Organismes handi-accueillants, art. 6.1 (2010)

Clarifier et valoriser les prestations du secteur protégé et adapté

Faciliter et renforcer les relations économiques entre acteurs

Qualifier ESAT, EA, CDTD, prospects, donneurs d'ordre

- Bases et principes déontologiques d'une bonne relation
- Conditions d'une relation économique équitable
- Appuis à la sélection, la négociation et la contractualisation
- Pilotage de la réalisation et de la prestation
- Pérennisation de la relation

Accompagner une démarche PDCA / Planifier – Déployer – Contrôler – Agir

Prendre appui sur un cadre consensuel / 58 organismes contributeurs

Objectifs

- Favoriser le travail des personnes en situation de handicap
- Valoriser les échanges entre ESAT-EA et donneurs d'ordres
- Préciser l'article 6.1 de la norme NF X 50-783 sur les organismes handi-accueillants

Initiative

- Donneurs d'ordre privés et publics

Parties prenantes

- Entreprises privées et publiques
- Représentants d'ESAT et d'EA
- Personnes handicapées et leurs familles
- Associations gestionnaires
- Représentants de syndicats d'employeurs et de salariés
- Experts et cabinets conseil

Objectif

- Renforcer les **relations économiques** entre ESAT-EA et donneurs d'ordres
 - Contrats commerciaux à but lucratif : prestations de service (donnant lieu ou pas à mise à disposition), sous-traitance, négoce, vente de production propre
 - Contrats non commerciaux : prêt de main d'œuvre exclusif, à but non lucratif

Champ

- Affirmer la nécessité des **]dimensions sociale et médico-sociale[**, sans traiter de leurs modalités

Modalités

- **Recommander**, sans viser quelque]certification[

Références

- Références normatives indispensables [2], termes et définitions [3], références législatives [annexe A], éléments du code des marchés publics [annexe B], check-list qualité du prestataire [annexe C], glossaire [annexe D], bibliographie

Référence commune

- Loi 2005-102 du 11 février 2005, « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »
- renforcement des obligations des employeurs privés et publics en matière d'emploi de personnes en situation de handicap

Donneurs d'ordres

- Politiques d'achats responsables
- Politiques de responsabilité sociétale et environnementale

ESAT-EA

- Mieux satisfaire aux besoins et aspirations des travailleurs handicapés
- Mieux répondre aux attentes croissantes des donneurs d'ordres

Une démarche qualité – PDCA, vers des relations mutuellement bénéfiques

Planifier

- Établir et formaliser les résultats attendus

Mettre en œuvre

- Définir et mettre en œuvre un plan d'action afin d'assurer la réalisation de la prestation

Contrôler

- Contrôler que les ressources mises en œuvre et les résultats obtenus correspondent bien à ce qui a été prévu

Agir

- Engager les actions pour ajuster les écarts repérés et rechercher les points d'amélioration

Associations, fédérations, réseaux et groupements professionnels [4.1.1]

Etablissements et services d'aide par le travail [4.1.2.1]

Entreprises adaptées, dont centres de distribution de travail à domicile [4.1.2.2]

Donneurs d'ordre [4.1.3]

- Objectifs d'ordre sociétal, économique et réglementaire
- Contribution à une société inclusive, et à la réduction de son empreinte sur l'environnement
- Redevabilité en matière de prix, qualité, délai
- Montée en compétence et stimulation de ses acheteurs vers :
 - Appréciation du bénéfice total et du coût total en vue de l'équité de la rémunération
 - Veille à la responsabilité territoriale et à la réduction des risques de dépendance
 - Collaboration et acculturation réciproque pour un engagement dans l'évolution des filières critiques à son activité
- Accroissement de valeur par 3 facteurs : **qualification** des personnels, **investissement** en formation, encadrement, organisation et technologie, **positionnement** dans la chaîne de création de valeur

Confiance entre partenaires [4.2.1]

- Respecter et valoriser la technicité réciproque des parties

Respect de la dignité de la personne [4.2.2]

- Prendre en compte le caractère (medico)-social du partenaire et y adapter ses pratiques

Équité dans la relation [4.2.3] :

- Rechercher des prix respectant le travail des travailleurs handicapés
- Négocier l'ensemble de la prestation à son juste prix
- Prévenir les relations de dépendance économique

Professionalisme [4.2.4]

- Délivrer un cahier de charges précis, ainsi que les moyens et l'information qu'il prévoit
- Anticiper l'évolution des projets réciproques, pour rester force de proposition et s'adapter
- Favoriser les échanges en vue d'une pérennisation du partenariat

Valorisation [4.2.5]

- Favoriser la reconnaissance et le déploiement des compétences acquises par les TH
- Elargir les marchés qui favorisent une évolution technologique
- Communiquer sur le concours du travail protégé-adapté

Anticiper le concours du travail protégé-adapté [5.2.1]

- Distinguer les secteurs de production pouvant intégrer le travail protégé-adapté
- Identifier les familles d'achat sur lesquelles ESAT-EA sont en mesure de répondre
- Construire le cahier de charges selon spécificités statutaires, organisationnelles et techniques
- Allotir les marchés selon les volume, technicité et périmètre géographique adaptés
- Indiquer clairement la procédure de consultation et de passation de marché

Mobiliser les dispositions du code des marchés publics / ordonnance

- Entre offres équivalentes, préférer une offre d'ESAT ou EA (article 53-4)
- Introduire pour critère d'attribution, les performances en insertion professionnelle (article 53-1)
- Réserver une partie des heures de travail à une action d'insertion professionnelle (article 14)
- Réserver des lots ou l'ensemble du marché au travail protégé-adapté (article 15)

Construire un cahier des charges accessible [5.2.2]

- Enoncer de façon claire et compréhensible la collaboration recherchée (commerciale ou pas)
- Prendre en compte des spécificités du travail protégé-adapté
- Proposer un délai de réponse cohérent avec les rythme des ESAT-EA
- Prévoir un espace de dialogue pendant la phase de consultation

Viser une pérennité des contrats [6]

- Améliorer le taux d'emploi légal des donneurs d'ordres
- Professionnaliser le secteur du travail protégé-adapté

Être en mesure de comparer les prestataires entre eux

- Structurer les coûts et les estimations d'unités bénéficiaires
- Considérer la réponse technique à la demande, et les moyens mis en œuvre

Présélectionner le prestataire si réponse technique satisfaisante

- Valider la compréhension du cahier des charges
- Rechercher l'amélioration de la proposition initiale

Distinguer les éléments de négociation

- Organisation, technique, moyens, coûts (pas le nombre d'UB)
- Écarter les propositions incohérentes avec le marché

Sous-traitance [6.3.1]

Sous-traitance sur site [6.3.2]

Prestation de service [6.3.3]

Prestation de service sur site [6.3.4]

Prêt de main d'œuvre / mise à disposition [6.3.5]

- Mise à disposition par une entreprise adaptée [6.3.5.1]
- Mise à disposition par un ESAT [6.3.5.2]

Référencement de l'ESAT-EA parmi ses fournisseurs [6.4]

Aide à l'investissement matériel / immatériel [6.4]

Transfert de compétences [6.4]

Gouvernance [7.1]

- Interlocuteur unique
- Organisation miroir

Organisation [7.2]

- Encourager communication et coopération
- Structurer en étapes planifiées et validées par le donneur d'ordre
- Tirer profit du retour d'expérience

Management [7.3]

- Équipe / ressources / compétences
- Maîtrise des processus techniques : modes opératoires / matériel / finances
- Plan

Suivi de projet [7.4]

- Contrôle
- Bilan

Vers la pérennisation d'une relation mutuellement bénéfique [8]

Construire un retour d'expérience, très régulièrement

- Bonnes pratiques déployées
- Axes d'amélioration identifiés

Transformer les écarts défavorables

- En stratégie de prévention des risques
- En construction d'avantages concurrentiels

Diffuser les résultats très en amont

- En vue d'une intégration efficace et volontaire des améliorations attendues

Vers la pérennisation d'une relation mutuellement bénéfique [8]

Construire un retour d'expérience, très régulièrement

- Bonnes pratiques déployées
- Axes d'amélioration identifiés

Transformer les écarts défavorables

- En stratégie de prévention des risques
- En construction d'avantages concurrentiels

Diffuser les résultats très en amont

- En vue d'une intégration efficace et volontaire des améliorations attendues

DES UTILISATIONS DIFFERENCIEES



Achats

- Vade-mecum du processus achat
- Modalités de valorisation par le recours au travail protégé/adapté

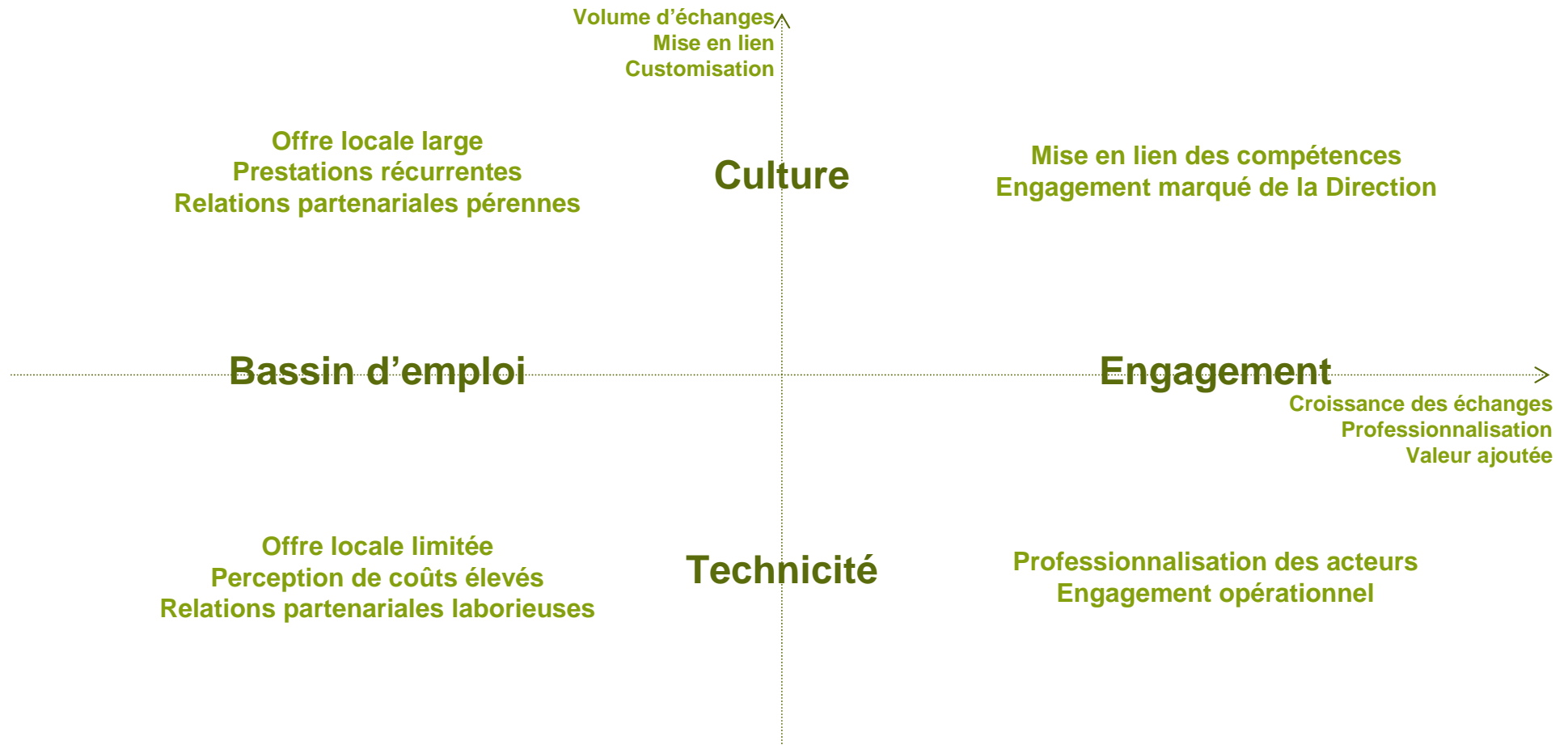
RH

- Montée en compétence des donneurs d'ordre
- Accompagnement différencié selon le profil

Pas de processus de certification !

Politiques régionales d'emploi indirect

Professionalisation des donneurs d'ordre



Norme NF X 50-842

isabelle.lambert@afnor.org

Jeudi 12 septembre 2013

Pôle emploi Aquitaine

Patrick BERNARD : 05 57 30 46 81

François-Noël TISSOT
01 4030 6476
fn.tissot@pole-emploi.fr
RH&RS / Développement RH / Diversité & handicap